



Déclaration liminaire au CTL du 4 novembre 2019

Monsieur le Président,

L'examen des documents soumis au présent CTL témoigne de la dégradation continue des conditions de travail des agents de la DGFIP du Doubs.

Dans un contexte d'augmentation continue des charges de travail et de poursuite des suppressions d'emplois, l'explosion des risques psychosociaux est de plus en plus lourde de conséquences pour la santé physique et psychologique des agents .

Depuis 2009, 631 trésoreries ont fermé sur tout le territoire. Leur nombre est passé de 4200 en 1998 à 2354 en 2017. L'ensemble des missions de la DGFIP est mis à mal par la démarche stratégique, le plan d'adaptation des structures au réseau (ASR) et plus globalement la déclinaison de CAP 2022.

La numérisation à marche forcée de l'ensemble des procédures de l'Administration, qui a souvent été le prétexte de suppressions d'emplois anticipées et la concentration des missions à un niveau régional voire interrégional participent activement à la déstructuration des missions et des métiers des agents de la DGFIP .

De même que le chômage est connu comme facteur de risque d'atteinte à l'intégrité psychique, le premier facteur de risque de stress au travail en Europe est « la réorganisation du travail » devant « la charge de travail », « le harcèlement » ou « le manque de soutien des collègues et des supérieurs ». Et on peut dire qu'avec les restructurations permanentes, les agents de la DGFIP sont une population à risque.

Aussi sommes-nous particulièrement inquiets de voir l'Administration s'entêter à imposer son projet de nouveau réseau de proximité rejeté par une large partie des personnels.

Pour mettre un terme aux risques majeurs encourus par les agents, nous exigeons le retrait du projet du ministre Darmanin et l'ouverture de vraies négociations sur les conditions d'exercice des missions de la DGFIP.

Sans une réelle prise de conscience de votre part quant aux conséquences du mal-être sans cesse grandissant de l'ensemble des agents, votre responsabilité y compris pénale pourrait être engagée.